



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Porcs

Question écrite n° 46479

Texte de la question

M. Philippe Martin attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur la chute du cours du porc (moins trois francs en six semaines), le mettant à son niveau le plus bas de l'année. Les producteurs de porcs ont utilisé la récente embellie des cours pour rembourser leurs dettes extérieures, en particulier auprès de Stabiporc, sans pour autant avoir eu le temps de redresser complètement la structure financière et reconstituer les réserves de leurs exploitations. Face à cette situation et pour écarter les dangers d'une crise, les professionnels du secteur porcin estiment nécessaire de prendre des mesures capables de dégager de la viande de porc vers les pays tiers. Ils demandent un rétablissement rapide des restitutions qui ont été supprimées en juin dernier à Bruxelles sur les carcasses de viandes congelées. L'augmentation des restitutions sur certains produits transformés faciliterait, toujours selon eux, l'accès à l'exportation vers les pays tiers. En l'absence de telles mesures, on constate actuellement des importations en France de jambons en provenance du Danemark à des prix anormalement bas. Pendant ce temps, les possibilités offertes à l'Europe par l'OMC, pour exporter des restitutions, ne sont utilisées qu'à 60 %. C'est pourquoi les professionnels du secteur de la viande porcine demandent l'ouverture d'une opération de stockage privé. En effet, la clause de sauvegarde, appliquée par le Japon, expire le 1er avril 1997. Un stockage, en vue de se préparer à réexporter vers ce pays, soulagerait le marché européen. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre sur ce dossier, notamment en ce qui concerne une éventuelle opération de stockage privé.

Texte de la réponse

Suivant avec la plus grande attention l'évolution des cours, le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation a été amené à intervenir à plusieurs reprises depuis septembre pour que la Commission des communautés européennes prenne des mesures de soutien du marché de la viande de porc. Ces interventions ont débouché sur la récente décision de la commission d'entamer des consultations avec le Japon, dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce. La détermination de la délégation française a également permis de sensibiliser l'ensemble des états membres sur la nécessité de mettre en place une mesure d'aide au stockage privé pour tenir compte du report probable du 1er juillet 1997 de l'ouverture du marché japonais. Il est indispensable de conforter la présence de l'Union européenne sur cette destination dont le débouché est par ailleurs essentiel à l'équilibre du marché européen. Le soutien du marché passe également par les restitutions à l'exportation. Grâce à une forte détermination des principaux pays exportateurs, la commission a accepté de réviser sa position sur ce sujet. Ainsi, depuis le 10 décembre 1996, les exportations de viandes bénéficient à nouveau des restitutions. L'ensemble des actions menées dans le secteur porcin au moment même où l'on annonce une reprise de production porcine dans l'Union européenne, montre bien la détermination des pouvoirs publics à conforter la volonté exportatrice de l'Europe et de la France en particulier.

Données clés

Auteur : [M. Martin Philippe](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46479

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 décembre 1996, page 6530

Réponse publiée le : 24 mars 1997, page 1519